



LE 23 juin 2016
VOTEZ
LA FSU
TERRITORIALE

Pour un
syndicalisme

**DIFFERENT,
EFFICACE,
UNITAIRE
ET D'AVENIR !**

dans la
Fonction
Publique
Territoriale



Le 23 juin 2016, **vous élierez vos représentants**
à la Commission Administrative Paritaire et au Comité Technique.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) :

Toute autorité territoriale est tenue de consulter la CAP et de prendre son avis sur tout ce qui concerne :

- La carrière individuelle des agents :
 - titularisation - notation
 - avancement de grade ou d'échelon
 - promotion - prolongation de stage...
- Les positions statutaires :
 - détachement - disponibilité
 - refus de temps partiel - de formation, ainsi que les sanctions disciplinaires.

Dans la Fonction Publique Territoriale, il existe une CAP par catégorie de fonctionnaires (A, B, C).

LE COMITÉ TECHNIQUE (CT) :

- Le CT est obligatoirement consulté sur toutes les questions relatives à l'organisation collective et au fonctionnement des services d'une collectivité ou établissement public, comme :
 - la réduction du temps de travail
 - les réorganisations de services
 - les emplois - les effectifs - le bilan social
 - les ratios d'avancement
 - le régime indemnitaire etc.
- Le CT doit être un lieu de dialogue social où l'on discute des futures décisions politiques qui impactent directement nos missions, nos conditions de travail.



Le 23 juin 2016, Votez LA FSU TERRITORIALE

POUR :

UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

Nous revendiquons un service public de qualité garant d'équité, de justice et de cohésion sociale. Nous œuvrons pour son maintien et son développement. Nous combattons toute réforme qui s'opposera à un service public de proximité, au plus près des territoires et des citoyens.

NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

- La progression du pouvoir d'achat pour tous avec une mesure immédiate de 50 points d'indices supplémentaires et une refonte de toutes les grilles indiciaires.
- L'intégration des indemnités et primes dans le traitement indiciaire de base, afin qu'elles soient prises en compte pour le calcul des pensions de retraite.
- Un traitement minimal au sein de la Fonction Publique de 1700 € net mensuel.

NOS EMPLOIS, NOTRE CARRIÈRE !

- LA FSU TERRITORIALE rappelle sa revendication fondamentale du recrutement par concours pour garantir la professionnalisation des fonctionnaires mais aussi la continuité et la qualité du service public.
- La reconnaissance par les statuts de l'ensemble des missions, des métiers et des qualifications.

- Le libre accès à la formation pour l'ensemble des personnels comme un droit fondamental à la fois d'évolution personnelle et professionnelle.
- Des créations d'emplois statutaires et pérennes ainsi que la résorption des emplois précaires nécessaires au bon fonctionnement du service public.
- Un avancement de grade avec un taux à 100 % pour tous les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement.

UNE PROTECTION ET UNE ACTION SOCIALE POUR TOUS !

- L'action sociale doit être dynamique et innovante afin de soutenir votre quotidien pour améliorer vos conditions de vie.
- Tous les personnels titulaires ou non doivent avoir accès de façon égale aux prestations sociales.
- Une prise en charge à maxima par l'employeur des cotisations mutuelles afin de maintenir l'accès aux soins pour tous.

UNE ÉGALITÉ DES DROITS ET LA JUSTICE SOCIALE !

- Une égalité réelle en matière d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle et salariale.
- L'égalité professionnelle Femmes/Hommes : à fonction égale, le salaire doit être égal !



Le 23 juin 2016
**VOTEZ EFFICACE,
VOTEZ UNITAIRE,
VOTEZ FSU**

LA FSU TERRITORIALE
Bourgogne-Franche-Comté